Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 28 (1910)

Heft: 68

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 68 XXVIII. Jahrgang Bern, Donnerstag, 17. März 1910 Berne, Jeudi, 17 mars XXVIIIme année № 68
Erstes Blatt Première feuille

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6
2tes Semester . » 3
Ausland: Zuschlag des Porto
Es kann nur bei der Post abonniert werden
Preis einzelner Nummern 15 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6
2e semestre . . » 3
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement aux offices postaux
Prix du numéro 15 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich ausgenommen Sonn- und Feiertage | Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement | Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce | Paraît 1 à 2 fois par jour les dimanches et jours de fête exceptés

Annoncen-Regie: HAASENSTEIN & VOGLER
Insertionspreis: 25 Cts. die fünfgespaltene Petitzeile (für das Ausland 35 Cts.)

Régie des annonces: HAASENSTEIN & VOGLER
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne (pour l'étranger 35 cts.)

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, et ses agences.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern

1910. 14. März. Hans Hübscher, von Basel, wohnhaft in Muri b. Bern, und Paul Otto Leuenberger, von Huttwil, wohnhaft in Bern, haben unter der Firma **Ingenieurbureau Leuenberger & Hübscher** in Bern eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. April 1910 beginnt. Natur des Geschäftes: Ingenieurbureau. Moserstrasse 2.

Bureau Langnau (Bezirk Signau)

11. März. Aus dem Vorstand des Vereins unter der Bezeichnung **Altevangelische Taufgesinnten-Gemeinden der Schweiz** mit Sitz in Langnau (S. H. A. B. Nr. 144 vom 10. Mai 1898, pag. 595; Nr. 91 vom 17. März 1899, pag. 363, und Nr. 157 vom 13. April 1905, pag. 625) sind der Präsident David Ummel, in Chaux d'Abel, und die beiden Sekretäre Samuel Nussbaumer, in Sous-la-Côte-la-Joux, und Peter Kipfer, am Raingut zu Langnau, ausgeschieden. An ihrer Stelle sind in der Konferenz vom 15./16. Oktober 1909 gewählt worden: Als Präsident: Johann Kipfer, im Kehr, von und zu Langnau; als Sekretär: Jakob Gerber, von Langnau, Lehrer im obern Frittenbach daselbst, und Jakob Amstutz, von Sigriswil, in Kleinthal (Berner Jura). Der Präsident bezw. der Vizepräsident Samuel Gerber führt in Verbindung mit dem Kassier Ulrich Salzmann oder einem der beiden Sekretäre für den Verein die verbindliche Unterschrift.

11. März. Im Vorstand des Vereins unter der Bezeichnung **Altevangelische Taufgesinnten-Gemeinde Emmenthal**, mit Sitz in Langnau (S. H. A. B. Nr. 18 vom 17. Januar 1900, pag. 74) sind der Kassier Peter Kipfer und der eine Sekretär Johann Mosimann in der Gliederversammlung vom 26. September 1909 ersetzt worden durch: Ulrich Salzmann, von Eggiwil, in Langnau, als Kassier, und Friedrich Gerber, von und in Langnau, als II. Sekretär. Der Präsident und der Vizepräsident, der Kassier und die beiden Sekretäre führen je zu zweien für den Verein die verbindliche Unterschrift.

Bureau de Moutier

14 mars. Sous la dénomination de **Société de musique, la Lyre de Crémines**, il est fondé une société qui a son siège à Crémines et qui a pour but la culture de la musique parmi ses membres. Ses statuts portent la date du 10 juin 1908. Tout citoyen peut en faire partie moyennant présentation et acceptation par l'assemblée générale et paiement de la finance d'entrée. La société a des membres actifs et des membres passifs. La qualité de sociétaire se perd par la démission ou l'exclusion; les convocations se font à domicile. Les dettes de la société sont garanties par sa fortune, les sociétaires n'en sont pas personnellement responsables. En cas de dissolution, la fortune sera remise au conseil municipal pour être conservé au profit d'une société identique. Les organes de la société sont: L'assemblée générale et le comité de direction. La signature pour les engagements de la société appartient uniquement au président de la société. Le président est Henri Gossin, originaire de Crémines.

14 mars. La société le **Cercle démocratique de Tavannes**, à Tavannes (F. o. s. du c. du 19 février 1907, nº 42, page 278, et du 10 avril 1908, nº 89, page 629), dans l'assemblée générale de ses sociétaires du 20 février 1910, a nommé président, en remplacement de Charles Pécaut, visiteur, à Tavannes, démissionnaire: Hermann Schouh, originaire de Rieben (Bâleville), intendant de l'arsenal, à Tavannes, qui signera collectivement avec le secrétaire ou avec le caissier au nom de la société.

Uri — Uri — Uri

1910. 10. März. Der Genossenschaftsrat des **Konsumverein Erstfeld** (S. H. A. B. Nr. 419 vom 24. Oktober 1905, pag. 1673) in Erstfeld, wurde in der Generalversammlung vom 6. März 1910 folgendermassen bestellt: Jakob Stöckli, von Aristau (Aargau), Präsident; Eduard Schnurrenberger, von Pfäffikon (Zürich), Vizepräsident; Henri Boissier, von Nyon (Waadt), Aktuar; Laurenz Vogt, von Mandach (Aargau), Kassier; Josef Kupper, von Buttisholz (Luzern); Johann Kuhn, von Bisikon (Zürich); Adolf Mayer, von Ermatingen (Thurgau); Fritz Herzig, von Wynau (Bern); Robert Müller, von Kottwil (Luzern); Anton Aschwanden, von Altdorf; Alois Grab, von Schwyz; Ambros Wipfli, von Erstfeld; Robert Tresch, von Erstfeld; Emil Schlumpf, von Mönchaltorf (Zürich); Ernst Hofmann, von Weggis (Luzern); alle in Erstfeld. Die rechtsverbindliche Unterschrift für die Genossenschaft führen je zu zweien der Präsident, Kassier und Aktuar.

Glarus — Glaris — Glarona

1910. 14. März. Die Kommanditgesellschaft unter der Firma **F. Fischli & Cie**, Fabrikation, Handel und Export von Stickereien, in Näfels (S. H. A. B. Nr. 256 vom 14. Oktober 1908, pag. 1770), ist infolge Austrittes der Kommanditärin Witwe Louise Landolt erloschen. Aktiven und Passiven eben über an die neue Firma «F. Fischli» in Näfels.

14. März. Inhaber der Firma **F. Fischli**, Fabrikation und Handel in Stickereien, in Näfels, ist Fritz Fischli, von und in Näfels. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «F. Fischli & Cie.» Natur des Geschäftes: Fabrikation und Handel in Stickereien.

14. März. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma «Egidius Trümpy & Cie», Druckerei, in Glarus (S. H. A. B. Nr. 272 vom 27. Dezember 1892, pag. 1104) hat sich aufgelöst; die Liquidation wird unter der Firma **Egidius Trümpy & Cie in Liquid.** durch die beiden bisherigen geschäftsführenden Gesellschafter Egidius von Jakob Trümpy und Joseph Streiff-Ris besorgt. Die an Alfred Tschudi-Luchsinger erteilte Prokura ist erloschen.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Nyon

1910. 14 mars. **Société de fromagerie de Prangins**, association dont le siège est à Prangins (F. o. s. du c. du 8 octobre 1887, page 779). Dans leur assemblée générale du 23 décembre 1909, les sociétaires ont appelé en qualité de membres du comité: Arthur Favre, président; Georges Dufour, secrétaire; Albert Ruey, Siméon Joseph, Eugène Maire; tous à Prangins.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds

1910. 10 mars. La raison **O. Prêtre**, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 30 juillet 1892, nº 170), est radiée ensuite de renonciation du titulaire, la procuration conférée à Daniel Chappuis (F. o. s. du c. du 9 juin 1908, nº 146), se trouve ainsi éteinte. L'actif et le passif sont repris par la maison «D. Chappuis, successeur de O. Prêtre».

10 mars. Le chef de la maison **D. Chappuis, successeur de O. Prêtre**, à La Chaux-de-Fonds, est Daniel Chappuis, des Ponts, domicilié à La Chaux-de-Fonds. La maison reprend l'actif et le passif de la maison «O. Prêtre», à La Chaux-de-Fonds, radiée. Genre de commerce: Combustibles et matériaux de construction. Bureaux: Place Neuve nº 10.

Genf — Genève — Ginevra

1910. 12 mars. La raison **Léon Kaeser**, à Genève (F. o. s. du c. du 14 février 1907, page 254), est radiée.

La maison est continuée, avec reprise de l'actif et du passif, sous la raison **V. Massonnet**, à Genève, par Madame Valérie Massonnet, d'origine vaudoise, domiciliée à Genève. Genre d'affaires: Commerce d'épicerie, fromages et beurre. Magasin: 3, Rue de la Cité.

12 mars. La **Société anonyme de l'Avenue de Lancy No. 18**, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 23 juillet 1908, page 1326), a, dans son assemblée générale du 3 mars 1910, renouvelé son conseil d'administration comme suit: François Rubin, Antoine Leclerc (tous deux déjà inscrits), Charles Roch, Ernest Monjon, Dominique Moschetti; tous à Genève.

12 mars. La société dite **Club des Grimpeurs de Genève**, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 29 avril 1907, page 758), a, dans son assemblée générale du 6 janvier 1910, modifié ses statuts en ce sens que la société sera administrée par un comité composé de 7 membres au lieu de 5. Le président actuel est Arthur Wetzel, à Genève, et le trésorier: Charles Plojoux, à la Servette, lesquels engagent la société par leur signature collective.

12 mars. **La Société d'Automobiles à Genève (S. A. G.)** société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 9 juillet 1906, page 1174), a, dans son assemblée générale du 18 janvier 1910, voté sa dissolution et a nommé en qualité de liquidateurs: Gottfried Brennwald, à Zurich, Rudolf Staechelin, à Bâle, et Léon Gouy, à Genève. Les liquidateurs signeront collectivement à deux.

12 mars. Suivant statuts approuvés le 20 novembre 1909, et modifiés le 5 février 1910, il s'est fondé sous la dénomination de **Société fribourgeoise d'épargne La Sarine**, une association conformément au titre 27 du C. O. ayant pour but l'épargne par petits versements. Son siège est à Genève. Toute personne voulant faire partie de l'association devra être présentée par deux sociétaires, payer une finance d'entrée de fr. 1. 50 et adhérer aux statuts. La cotisation sera de 50 centimes au minimum par semaine. Les membres entrant dans la société pendant l'exercice en cours, payeront un surplus de vingt centimes par semaine écoulée. On sort de l'association par démission envoyée par écrit au comité ou par radiation conformément aux statuts; le sociétaire démissionnaire ou radié n'aura droit qu'au remboursement à la fin de l'exercice des cotisations par lui versées, la finance d'entrée, les amendes et les intérêts restant acquis à la société. Chaque année, il sera remboursé à chaque sociétaire le total de ce qu'il aura versé. Cette somme pourra être remboursée avant le terme dans les cas prévus aux statuts. Les intérêts sont répartis au prorata des sommes versées à la caisse. Le produit des finances d'entrée sera acquis à la société pour le nouvel exercice. L'association est administrée par un comité de 7 membres nommés pour une année en assemblée générale et rééligibles. L'association est valablement représentée et engagée par la signature collective du président, du secrétaire et du trésorier. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements pris par l'association, lesquels sont uniquement garantis par ses biens propres. Le comité est composé de Joseph Delabays, à Plainpalais, président; Auguste Gachet, aux Eaux-Vives, secrétaire; Charles Ufbolz, à Genève, trésorier; Daniel Wyss, à Genève; Pierre Clerc, à Genève; Walter Stucky, à Genève et N.-Louis Bardy, à Carouge. Siège social: Café-brasserie Guillaume Tell, 4, Rue Kléberg.

B. 26.

Compte de profits et pertes
de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, et ses agences
pour l'exercice 1909.

(Sauf ratification statutaire.)

Doit. Charges.

				I. Frais d'administration.
		5,219	80	Indemnités aux membres du conseil général et au secrétaire.
		6,265	70	Indemnités aux membres du comité de surveillance.
		31,620	20	Indemnités aux membres du conseil d'administration et aux suppléants.
		260,776	70	Appointements des employés et surnuméraires.
		175,955	08	Commissions aux agents.
		5,134	40	Assurance et entretien de l'hôtel de la banque.
		20,000	—	Location.
		7,099	50	Chauffage, éclairage, service et surveillance.
		32,030	65	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).
		35,702	61	Ports, dépêches, frais judiciaires, etc.
		11,887	90	Versement à la caisse de retraite du personnel de la banque.
592,060	94	368	40	Mobilier : Amortissement.
				II. Impôts.
		3,892	45	Impôt fédéral sur billets de banque.
		23,563	35	Impôt cantonal sur billets de banque.
		46,400	06	Autres impôts cantonaux.
113,185	71	39,329	85	Impôts communaux.
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en comptes courants.
		9,167	67	A comptes de virements et de chèques.
		11,612	59	A comptes de banques d'émission et correspondants.
		544,629	64	A comptes-courants créanciers.
		14,493	96	A consignations juridiques.
				b. Sur engagements d'autre nature.
		25,259	50	Escompte bonifié sur effets réescomptés.
				Sur engagements à terme (certificats de dépôts à terme):
				1,516,098. 50 Intérêts et coupons payés.
				114,681. — Intérêts et coupons échus non encaissés.
				915,334. 35 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1909.
				2,546,113. 85
2,251,108	71	1,645,945	35	900,168. 50 A déduire : Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non encaissés de l'exercice précédent.
				IV. Pertes et amortissements.
		500	—	Sur correspondants.
		3,108	65	„ effets escomptés sur la Suisse.
		6,457	45	„ papier commercial.
		1,800	—	„ avances sur nantissement.
		26,989	56	„ comptes-courants débiteurs.
		11,681	30	„ créances sans engagement par lettre de change (cédnles).
		50,536	96	*Addition des pertes.*
		72,245	33	Amortissement sur compte-courant débiteur.
		31,048	40	Sur effets publics (diminution de cours).
		2,243	—	Amortissement du compte hôtel de la banque.
		82,700	45	Amortissement du compte dépendances de l'hôtel de la banque.
		2,424	54	Entretien d'immeubles en liquidation, non destinés à l'usage de la banque.
241,778	88	580	20	Amortissement d'immeubles en liquidation.
				VI. Bénéfice net.
		53,299	25	Solde au 31 décembre 1908.
1,656,861	30	1,603,562	05	Bénéfice net de l'exercice 1909.
4,854,995	54			

Avoir. Produits.

				I. Produit du compte d'effets de change.		
				Effets escomptés sur la Suisse :		
				Intérêts perçus et commissions . . . 706,440. 20		
				Réescompte de l'exercice précédent à 4¾ % . . . 96,818. 05		
				803,258. 25		
				A déduire : Réescompte au 31 décembre 1909 à 4¾ % . . . 100,970. 80	702,287	45
				Papier commercial :		
				Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours . . . 338,739. 72		
				Réescompte de l'exercice précédent à 4 % et 4¼ % . . . 45,101. 60		
				383,841. 32		
				A déduire : Réescompte au 31 décembre 1909 à 4 % et 4 % . . . 35,773. 30	348,068	02
				Avances sur nantissement :		
				Intérêts perçus et commissions . . . 241,204. 35		
				Réescompte de l'exercice précédent à 4¼ % . . . 41,328. 50		
				282,532. 85		
				A déduire : Réescompte au 31 décembre 1909 à 4¾ % . . . 41,452. 50	241,080	35
				Effets à l'encaissement :		
				Produit d'encaissements, etc. . . .	11,937	07
						1,303,372 89
				II. Intérêts créanciers et commissions.		
				a. Sur créances en comptes courants.		
				Des banques d'émission et correspondants . . .	29,275	69
				Des comptes courants débiteurs (comptes de crédit) .	1,913,855	95
				Sur comptes courants créanciers momentanément débiteurs	101,240	26
				Intérêts débiteurs sur comptes de virements et de chèques	421	19
				b. Sur autres créances et placements.		
				De créances sans engagement par lettre de change (cédnles) :		
				Intérêts et commissions perçus . . . 613,873. 70		
				Réescompte de l'exercice précédent à 5 % . . . 118,783. 95		
				732,657. 65		
				A déduire : Réescompte au 31 décembre 1909 à 5 % . . . 110,886. —	621,771	65
				De placements hypothécaires de toute nature :		
				Intérêts perçus . . . 98,095. —		
				Intérêts échus et non perçus à la fin de l'exercice . . . 4,754. 10		
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1909 . . . 36,011. 55		
				138,860. 65		
				A déduire : Prorata d'intérêts, intérêts échus et non perçus de l'exercice précéd. 36,121. 65	102,739	—
				D'effets publics :		
				Intérêts perçus sur les fonds publics propres 239,423. 51		
				Bénéfice sur les cours des fonds publics propres . . . 91,785. 45		
				Intérêts sur titres constituant le fonds de réserve immobilisé fr. 5,000,000 . . 187,266. 25		
				518,475. 21		
				Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers . . . 52,782. 94	571,258	15
						3,340,561 89
				III. Produit des immeubles.		
				De l'hôtel de la banque . . .	20,030	—
				D'autres propriétés foncières, non destinées à l'usage de la banque . . .	5,286	20
						25,316 20
				IV. Droits et indemnités.		
				Droits de garde et gestion sur dépôts de titres et objets de valeur, etc. . . .	75,890	06
				Location de compartiments de coffres-forts . . .	8,432	—
						84,322 06
				V. Produits divers.		
				Bénéfice sur commandites et participations . . .	25,115	05
				Agio sur billets de banque étrangers, primes . . .	9,971	55
						35,086 60
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.		
				Sur effets escomptés sur la Suisse . . .	1,104	45
				„ papier commercial . . .	114	65
				„ effets sur l'étranger . . .	5,031	60
				„ effets sur nantissement . . .	38	30
				„ comptes courants débiteurs . . .	4,519	15
				„ créances sans engagement par lettre de change .	2,228	50
						13,036 65
				VII. Solde du bénéfice de l'année précédente, report à nouveau . . .		53,299 25
						4,854,995 54

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, pour l'exercice 1909.

Répartition statutaire des bénéfices
(article 54 des statuts).

Lorsque le bilan de la banque est définitivement arrêté par le conseil général, il est payé aux actionnaires, si le résultat le permet, un intérêt de 4 %, soit fr. 20 par action.

Le surplus des bénéfices acquis est réparti comme suit :

a. An fonds de réserve ordinaire, tant qu'il n'a pas atteint le chiffre de fr. 4,000,000, et aux réserves spéciales une somme pouvant aller du 5 au 50 pour cent.

b. An personnel, une somme pouvant aller du 5 au 10 pour cent. Elle se répartit au prorata des traitements fixes entre les membres du conseil d'administration et les employés du siège central.

c. Aux actionnaires, le solde, à titre de superdividende.

Les bénéfices de l'exercice 1909 s'élèvent à . . . . . fr. 1,656,861. 30

Le conseil général de notre établissement, dans sa séance du 5 février 1910, a décidé de les répartir comme suit :

Dividende 4 % soit fr. 20 sur 38,285 actions . . .	fr. 765,700. —
Superdividende 3,50 % soit fr. 17.50 sur 38,285 actions . . .	„ 669,987. 50
A la réserve statutaire . . .	„ 100,000. —
Au personnel . . .	„ 60,000. —
A compte nouveau . . .	„ 61,173. 80
	fr. 1,656,861. 30

Par décret du 21 mai 1907, soumis au peuple et ratifié par celui-ci le 9 juin 1907, la Banque Cantonale Vaudoise a été autorisée à augmenter son capital-actions et à en porter le montant de 12 à 25 millions.

Le fonds de réserve a été limité à fr. 10,000,000. — dont fr. 5,000,000. — constitueront le fonds de réserve immobilisé, représenté par des titres, et le solde, jusqu'à concurrence de fr. 5,000,000. —, sera utilisé comme fonds de roulement et constituera ainsi la réserve libre.

B. 26.

Bilan annuel
de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, et ses agences
au 31 décembre 1909.

(Sauf ratification statutaire.)

Actif.

				I. Caisse.
		800,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.
		55,570	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		855,570	—	*Encaisse légale.*
		119,250	—	Propres billets (voir annexe nº 1).
		616,000	—	Billets de la Banque nationale Suisse.
		34,000	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
		107,438	05	Billets étrangers.
1,734,927	36	2,669	31	Monnaies d'appoint et monnaies étrangères.
				II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		211,062	50	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		1,762,350	21	Correspondants débiteurs.
		1,927,069	33	Comptes courants entre la Banque principale et ses agences.
				Divers:
				579,690. 22 Coupons.
				291,385. 55 Valeurs en commission.
4,792,787	71	892,305	67	21,229. 90 Formules timbrées.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				4,402,593. 60 échus dans les 30 jours.
				3,444,602. 40 „ entre 31 et 60 „
				3,128,845. 40 „ „ 61 et 90 „
		13,530,865	40	2,554,824. — „ après 90 „
				Papier commercial:
				Suisse — Etranger
				2,389,514. 59 échus dans les 30 jours 13,352. 95
				1,994,219. 40 „ entre 31 et 60 „ 4,454. 50
				1,610,744. 55 „ „ 61 et 90 „ 9,470. 30
		6,324,413	04	301,347. 85 „ après 90 „ 1,308. 90
				6,295,826. 39 — 28,586. 65
				Avances sur nantissement:
				1,422,220. — échus dans les 30 jours.
				1,905,465. — „ entre 31 et 60 „
				1,498,590. — „ „ 61 et 90 „
		6,152,450	—	1,326,175. — „ après 90 „
26,697,352	21	689,623	77	Effets à l'encaissement.
				IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)
		41,070,057	76	Comptes courants débiteurs avec crédit convert.
		1,183,359	45	Comptes courants créanciers momentanément débiteurs.
		11,039,360	—	Créances sans engagement par lettre de change, avec garantie.
55,749,944	06	2,457,166	85	Créances hypothécaires de toutes sortes.
				V. Placements à terme indéfini.
		1,454,708	—	Actions } suivant inventaire.
		4,315,977	—	Obligations } suivant inventaire.
		5,000,000	—	Obligations constituant le fonds de réserve immobilisé } suivant inventaire. (voir annexe nº 2)
		10,770,685	—	*Effets publics.*
		116,800	—	Immembles en liquidation, non destinés à l'usage de la banque.
13,315,202	10	2,427,717	10	Liquidations et soldes (en souffrance).
				VII. Placements fixes.
		500,000	—	Hôtel de la banque.
		75,000	—	Dépendances de l'hôtel de la banque (voir annexe nº 5).
577,000	—	2,000	—	Mobilier de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
		4,754	10	Intérêts échus et non perçus sur articles de l'actif } (voir détail au compte de profits et pertes).
40,765	65	36,011	55	Prorata d'intérêts sur articles de l'actif } (voir détail au compte de profits et pertes).
				IX. Capital non versé.
5,857,500	—			Capital non versé (solde de la part réservée à l'Etat de Vaud).
108,765,479	09			

Passif.

I. Emission de billets.			
Billets en circulation } (voir annexe nº 1)	1,880,750	—	
Propres billets en caisse } (voir annexe nº 1)	119,250	—	2,000,000 —
II. Engagements à courte échéance. (Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)			
Comptes de virements, de chèques et mandats	902,293	45	
Banques d'émission suisses, comptes créanciers	196,095	22	
Correspondants créanciers	1,053,930	80	
Comptes courants créanciers (voir annexe nº 3)	21,033,954	93	
Comptes courants débiteurs, momentanément créanciers	1,013,338	80	
Consignations juridiques (voir annexe nº 4)	639,689	28	
Intérêts et coupons échus et non perçus	114,681	—	
Intérêts et dividendes échus et non encaissés	2,786	50	
Divers:			
Coupons	135,481	76	
Valeurs en commission	122,002	35	
Tantièmes	60,000	—	25,274,254 09
IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)			
Certificats de dépôts à terme échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine	5,273,246	75	
Certificats de dépôts à terme dont le remboursement ne peut être exigé dans le courant de l'année prochaine	40,216,700	—	45,489,946 75
V. Comptes d'ordre.			
Réserves pour pertes éventuelles	1,500,000	—	
Réescompte sur articles de l'actif } (voir détail dans le compte de profits et pertes).	289,082	60	
Prorata d'intérêts sur articles du passif } (voir détail dans le compte de profits et pertes).	915,334	35	
Bénéfice net de l'exercice 1909 réparti aux actions	1,435,687	50	4,140,104 45
VI. Fonds propres.			
Capital versé	19,142,500	—	
Fonds de réserve statutaire, y compris l'allocation de 1909	6,800,000	—	
Report du solde du bénéfice pour l'année 1910	61,173	80	26,003,673 80
VII. Capital non versé.			
Capital non versé (solde de la part réservée à l'Etat de Vaud)			5,857,500 —
			108,765,479 09

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, au 31 décembre 1909.

Annexe nº 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1909.

			Emission	En caisse	En circulation
460	billets de fr. 1000	= fr.	460,000	86,000	374,000
210	„ „ „ 500	= „	105,000	5,000	100,000
11,150	„ „ „ 100	= „	1,115,000	21,900	1,093,100
6,400	„ „ „ 50	= „	320,000	6,350	313,650
18,220	billets	= fr.	2,000,000	119,250	1,880,750

Annexe nº 4. Consignations juridiques.

Les comptes de dépôts en consignation se répartissent en:

a. 742 comptes avec un avoir an-dessous de fr. 5000 . . . . . fr. 380,442. 63
28 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 5000, à fr. 5000 par compte . . . . . „ 140,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 520,442. 63

b. 28 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 5000, **remboursables éventuellement après 8 jours** . . . . . „ 119,246. 65
Remboursables dans la règle dans les 8 jours fr. 639,689. 28

Annexe nº 3. Comptes courants créanciers.

L'article 29 des statuts, 2me alinéa, est ainsi conçu:
„Pour le paiement des sommes excédant fr. 10,000, un avis préalable peut être exigé."
Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 6,287 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 10,000 . . . . . fr. 8,143,987. 65
423 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 10,000, à fr. 10,000 par compte fr. 4,230,000, comptes avec conditions spéciales „ 4,230,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 12,373,987. 65

b. 423 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 10.000, **remboursables éventuellement après 8 jours** . . . . . „ 8,659,967. 28
Remboursables dans la règle dans les 8 jours fr. 21,033,954. 93

Annexe nº 5. Dépendances de l'Hôtel de la Banque.

Sous cette désignation figure dans le bilan chapitre VII „Placements fixes" la somme de . . . . . fr. 75,000. —

Il s'agit d'un terrain acquis en 1908 de la Société du Cercle de Beau-Séjour, à Lausanne, et qui figurait déjà pour la somme de fr. 151,000 dans le bilan de 1908.
Ce montant a été réduit au chiffre ci-dessus ensuite d'amortissements.

Annexe nº 2 (Inventaire des titres) voir page 468.

Annexe nº 2. Inventaire des titres au 31 décembre 1909.

Nombre	%	Désignation des titres	Nominal	Cours	Sommes
		I. Obligations.			
4074	3½	Suisse, emprunts des chemins de fer 1889/1907	4,074,000	95	3,870,300
216	4	„ „ „ „ 1901	162,000	100	162,000
180	3	„ Confédération, emprunt 1903	90,000	84	75,600
20	3¾	Vaud, emprunt du canton 1903	100,000	95	95,000
400	4	„ „ „ 1907	200,000	100	200,000
61	3½	Bâle-Campagne, emprunt du canton 1905	61,000	93	56,730
911	3½	Châtelard-Montreux, emprunt 1893	455,500	90	409,950
1	3½	„ „ 1893	500	pour	220
178	3½	Zurich, emprunt de la ville 1898	140,000	93	130,200
					5,000,000
		Les titres ci-dessus constituent le fonds de réserve statutaire, suivant décret du Grand-Conseil du canton de Vaud, du 21 mai 1907.			
465	3	Suisse, emprunt des chemins de fer, différé	232,500	85	197,625
81	4	Lucerne, emprunt du canton 1909	81,000	100	81,000
557	3½	Vaud, emprunt du canton 1888/1904	278,500	93	259,005
98	4	„ „ „ 1907	49,000	100	49,000
18	2½	Anglais, emprunt consolidé	£ 10,400	25 & 82	213,200
50	3	Allemand, „ „	M. 100,000	122 & 82	100,040
2	4½	Japonais, emprunt 1905, Ire série	£ 1,000	25 & 90	22,500
275	5	„ „ 1906	Fr. 137,500	100	137,500
117	3	Prussien, emprunt consolidé	M. 100,000	122 & 82	100,040
16	4	Russe, emprunt 1902	M. 29,000	122 & 75	26,535
180	4½	„ „ 1905	M. 180,000	122 & 92	202,032
87	5	Sao Paulo, emprunt 1908 (bons)	43,500	93	40,455
16	3½	Bienne, emprunt de la ville 1907	8,000	90	7,200
18	3½	Châtelard-Montreux, emprunt 1893	9,000	90	8,100
1364	4	Lausanne, emprunt de la ville 1909	682,000	100	682,000
2	3¾	Morges, „ „ 1904	2,000	95	1,900
35	3½	St-Gall, „ „ 1903	35,000	93	32,550
137	3½	Yverdon, emprunt de la ville	137,000	90	123,300
		Report			7,160,682

Nombre	%	Désignation des titres	Nominal	Cours	Sommes
		Report			7,160,682
73	3½	Christiania, emprunt de la vlle 1903	36,500	90	32,850
93	4¼	Chemin de fer Central-Vaudois	93,000	90	83,700
851	4	„ „ Lausanne-Echallens	425,500	95	404,225
28	4	„ „ Russes 1903, garanties	14,000	80	11,200
270	4¼	Société électrique d'Aubonne	135,000	95	128,250
163	4	„ des forces motrices de l'Avançon	81,500	95	77,425
802	4½	„ des chaux et ciments de Baulmes	401,000	98	392,980
35	4½	„ des forces motrices de la Grande-Eau	17,500	100	17,500
82	3½	Crédit foncier vaudois 1889	67,500	94	63,450
54	3¾	„ „ „ 1905	54,000	95	51,300
51	4	Indiana Lighting Co, 1958	51,000	5 & 65	165,750
955	4¼	Société des forces motrices Joux-Orbe	477,500	98	467,950
21	4	„ électrique de Gryon	10,500	95	9,975
31	4½	„ des Hôtels National et Cygne	31,000	100	31,000
67	4	„ de Navigation sur le lac de Lugano	67,000	100	67,000
56	4	„ des Tramways Lausannois	28,000	98	27,440
		Obligations			9,315,977
		II. Actions.			
981		Banque Nationale Suisse		500/250	245,250
583		Crédit foncier vaudois		640	373,120
651		Cie du chemin de fer Genève-Veyrier		550	358,050
536		Société des forces motrices Joux-Orbe		620	332,320
48		Maison Moderne		550	26,400
19		Société romande d'électricité		350	6,650
79		Cie internationale des wagons-lits (ordinaires)		340	32,980
6140		Titres divers (dont la plupart sont amortis et ne figurent que pour mémoire)			79,938
		Actions			1,454,708
		Obligations			9,315,977
		TOTAL			10,770,685

Annoncen-Regie: **HAASENSTEIN & VOGLER**

Anzeigen — Annonces

Régie des annonces: **HAASENSTEIN & VOGLER**

Widemanns Handelsschule BASEL

Kohlenberg 13. Gegr. 1876. Halbjahr-u. Jahreskurse. Privatkurse. Prosp. gratis. Ausgez. Referenz. Semesterbeginn **14. April.** (4

S. A. de l'Hôtel des Alpes-Terminus-Gare
Bulle

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale ordinaire

le lundi, 28 mars 1910, à 10½ heures du matin

à l'Hôtel des Alpes, à Bulle

TRACTANDA:

1º Rapport du conseil d'administration.
2º Rapport des contrôleurs. (434 B) (715.)
3º Approbation des comptes et bilan au 28 février 1910.
4º Nominations statutaires.
5º Propositions individuelles.

Le compte de profits et pertes, le bilan et le rapport des contrôleurs seront à la disposition de Messieurs les actionnaires, dès le **21 mars 1910,** au domicile de la **Banque Populaire de la Gruyère, à Bulle.**

Les actions devront être déposées **trois jours** avant la réunion, à la **banque précitée,** pour pouvoir être représentées à l'assemblée. Le dépôt des titres pourra être remplacé par des certificats délivrés par les maisons de banque dépositaires des titres.

Bulle, le 12 mars 1910.

Le conseil d'administration.

Einwohnergemeinde Biel

Kündigung des 4½ % Anleihens 1900

Gestützt auf Art. 7, litt. h, der Gemeindeordnung vom 7. April 1908 hat der Stadtrat in seiner Sitzung vom 1. März 1910 die Kündigung des Anleihens vom **1. Oktober 1900** von 4½ Mill. à 4½ % auf den

1. Oktober 1910

beschlossen, was hiermit zur Kenntnis der Beteiligten gebracht wird.

Es wird den Tit. Obligationären in aller nächster Zeit Gelegenheit geboten werden, ihre gekündeten Titel in solche eines neu aufzunehmenden 4 %igen Anleihens zu konvertieren.

Biel, den 14. März 1910. (490 U) 722,

Der Gemeinderat der Stadt Biel.

Zu verkaufen
im Berner Oberland

Neuerbautes modernes **Geschäftshaus** mit 2 grossen **Magazinen** und **Wohnungen.** Schöner Garten, denkbar günstigste Lage für Sommer- und Wintersport. Aeusserst vorteilhafte Bedingungen. Offerten gefälligst unter Chiffre **T 1838 Y an Haasenstein & Vogler, Bern.** 625,

Schweizerische Kreditanstalt
Zürich, Basel, Genf und St. Gallen

Einladung zur Generalversammlung

Die Herren Aktionäre der Schweizerischen Kreditanstalt werden zu der 53. ordentlichen Generalversammlung, welche

Mittwoch, den 30. März 1910, vorm. 10 Uhr

im Uebungssaal der Tonhalle (Eingang Gotthardstrasse) in **Zürich** stattfinden wird, eingeladen.

Die **Verhandlungsgegenstände** sind folgende:

1. Vorlage des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates und der Rechnung über das Jahr 1909.
2. Bericht und Antrag der Revisionskommission betreffend Abnahme der Rechnung über das Jahr 1909.
3. Antrag des Verwaltungsrates betreffend die Verwendung des im Jahre 1909 erzielten Reingewinnes.
4. Wahlen in den Verwaltungsrat. (1254Z) 622
5. Wahl der Revisionskommission.

Rechnung und Revisorenbericht sind vom **21. März** an zur Einsicht der Aktionäre im Geschäftslokale der Anstalt in Zürich aufgelegt.

Die Zutrittskarten zur Generalversammlung können gegen Vorweisung der Aktien oder gegen genügenden Ausweis über den Besitz derselben von Montag den 21. März bis Samstag den 26. März an der Wertschriftenkasse der Schweiz. Kreditanstalt in Zürich und an den Kassen der Schweiz. Kreditanstalt in Basel, Genf und St. Gallen bezogen werden. **Am Versammlungstage selbst und am Tage vor der Versammlung werden keine Stimmkarten mehr verabfolgt.**

Gleichzeitig mit den Stimmkarten werden den Aktionären auf Verlangen auch Exemplare des Geschäftsberichtes und der Rechnung über das Jahr 1909, sowie des Berichtes der Revisionskommission verabfolgt werden.

Zürich, den 3. März 1910.

Namens des Verwaltungsrates,
Der Präsident:
Abegg-Arter.
Die Direktion:
Frey. Escher. Kurz.

Güterverkehr mit Holland

Sammelverkehre mit Amsterdam und Rotterdam

Auskunft über alle Frachten von und nach Holland 97
und Kontrolle d. Frachtbriefe bei direkten Bezügen kostenlos durch

Hediger & Co., Basel

General-Agentur d. Niederländ. Staats-Eisenbahnen u. d. Holländ. Eisenbahn

Gesetzlich geschützte **Aktenschachtel**

Muster, Prospekte und Atteste franko zur Einsicht. (72)

Cartonnagefabrik Gottl. Hauser, Schaffhausen.

Lose-Blätter-Konto-Korrent "Atlas"

Einziges System mit Blätter-Kontrolle

Bei diesem System ist es unmöglich, ein Blatt zu vernichten und durch ein anderes zu ersetzen, die Kontrolle ist zu genau.

Verlangen Sie gefl. Prospekt. (200) **H. Frisch,** Bücherexperte, **Zürich.**

Fabrikmarken

und deren Deponierung beim eidg. Amt

Ueber 4000 Marken wurden ausgeführt u. deponiert.

F. Homberg (160

Graveur - Medailleur, in **Bern**

Inkassi

In der ganzen Schweiz besorgt das **Sachwalter- & Geschäftsbureau Ernst Berger, Luzern**

Pilatusstrasse 5 242

Amerik. Buchführung lehrt gründl. durch Unterrichtsbriefe. Erfolg gar. Verl. Sie Gratisprospekt. **H. Frisch,** Bücherexperte, **Zürich, B. 15.** (11

Schöne Makulatur bei Haasenstein & Vogler

Buchdruckerei H. JENT & Co. in Bern — Imprimerie H. JENT & Co., à Berne